

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 15 mai 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Roland BLUM représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michèle EMERY - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Nathalie FEDI représentée par Lionel ROYER-PERREAUT - Céline FILIPPI représentée par Catherine PILA - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Patrick PAPPALARDO représenté par Richard FINDYKIAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michel AZOULAI - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Emmanuelle SINOPOLI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 016-190/18/CT

■ Participation du Conseil de Territoire de Marseille Provence au salon Métierama 2018

DPEATSV 18/16378/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 qui prend le nom de « Association pour le développement de l'information sur les métiers et les emplois » et sous le sigle « Métierama-Adime ».

Cette association a pour but, en liaison avec les services publics compétents, d'une manière générale :

- D'ouvrir l'horizon des Jeunes sur le monde des métiers et des formations,
- D'aider les Jeunes, encore scolarisés ou sortis du système scolaire, à orienter leur choix d'un devenir adapté à leurs centres d'intérêts, à leurs talents et à l'emploi.
- De créer les conditions d'un dialogue entre les Jeunes en recherche et les professionnels, entreprises et formateurs
- De servir de médiateur entre le monde de la formation et le monde des professions pour une meilleure information réciproque.

Le label « Métierama » est une marque déposée à l'INPI depuis le 26 avril 1993, pour l'organisation des activités de l'Association. Il ne peut donc être utilisé pour une action conduite par un tiers, sauf si cette action respecte la Charte de l'Association et après accord du Conseil d'Administration.

Chaque année, une grande manifestation, dénommée « Métierama – Rencontres Métiers-Formations » destinées à l'ensemble des Jeunes de 14 à 25 ans, à leur famille et éventuellement à tout public en recherche d'insertion se tient à Marseille en association avec le Rectorat. Y sont présentées : Une large palette des métiers ainsi que les voies de formation permettant d'accéder à ces métiers.

- Un programme d'actions et d'informations au plus près des établissements scolaires et des structures d'insertion prenant la forme de « carrefours de métiers », tables rondes, conférences, visites d'entreprises...
- Des actions permettant des rencontres et du dialogue avec le monde professionnel.

Le bilan 2017

L'ambition, confirmée depuis la création de Métierama, est de permettre à chaque jeune de découvrir ou confirmer l'orientation qui lui convient en fonction de ses goûts et de ses talents. A cette fin, est présentée une palette aussi complète que possible des métiers auxquels une formation permet d'accéder, présentation dynamique accompagnée d'une possibilité de dialogue avec les professionnels pratiquant ces métiers.

A particulièrement été accentuée la présentation des métiers par la présence retrouvée de nombreuses entreprises insérées dans notre Région.

La tenue simultanée du Salon de l'Etudiant dans le hall 1 du Parc Chanot a été une nouveauté attirant 35 000 visiteurs, essentiellement des collégiens et des lycéens.

La participation des « jeunes en recherche d'insertion », ayant quitté le dispositif de formation, s'est particulièrement améliorée.

Sur tous les pôles, des professionnels ont été mobilisés aux côtés de formateurs pour répondre et dialoguer avec les jeunes.

Les pôles les plus visités

- Santé – social
- Armées – marins pompiers
- Tourisme – hôtellerie – restauration
- Vente – commerce – grande distribution
- Sécurité des biens et des personnes
- **Numérique (nouveau en 2017)**

Une nouveauté pour 2017 : le café des parents

Un espace pur venir discuter du choix d'orientation des enfants entre parents responsables de la fédération PEEP13 (Parents d'Elèves de l'Enseignement public) animé par des professionnels de l'accompagnement.

Le succès de la manifestation 2017 conforte l'association dans sa volonté de répondre aux attentes des jeunes et des familles confrontés au toujours plus difficile problème de choix d'une orientation professionnelle et d'une formation adaptée.

Malgré l'existence d'autres Salons ou forums conçus pour répondre au besoin de plus en plus pressant de l'insertion professionnelle, Métierama conserve son originalité et reste un événement incontournable dans le parcours d'information et de découverte des métiers pour les jeunes de notre région.

Le salon en 2018

Les grands principes :

- Accélération vers le futur (approche populaire, ludique et moderne)
- Mobiliser les entreprises et leurs salariés
- Renforcer l'organisation de l'accueil des visiteurs avec l'appui de Kedje
- Mise en œuvre d'un portail des métiers ouvert à l'ensemble des branches (Région, ONISEP)
- Réseau social, permanence Inforizon
- Utiliser les jeunes, parents, profs
- Revoir le matériel et les méthodes de communication

Le budget prévisionnel de Métierama, pour 2018, s'élève à 436.392 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

Charges de personnel :	75.400 euros
Autres services extérieurs :	29.300 euros
Services extérieurs :	9.800 euros
Achats, fournitures :	245.000 euros
Dotations amortissement	1.000 euros
Impôts et Taxes	500 euros
Contributions volontaires	76.392 euros

Les recettes sollicitées sont constituées par :

Etat :	5.000 euros
Région :	60.000 euros
Départements :	60.000 euros
VDM :	25.000 euros
Métropole Aix Marseille-Provence :	35.000 euros

Dont

- Territoire Marseille Provence : 10.000 €
- Territoire du pays d'Aix : 5.000 €
- Territoire Pays Salonais : 5.000€
Territoire Pays d'Aubagne
et de l'Etoile : 5.000 €
- Territoire Istres Ouest Provence : 5.000 €
- Territoire Pays de Martigues : 5.000 €

CCIMP-CMA 13 :	50.000 euros
Aides privées :	90.000 euros
Autres produits de gestion courante :	35.000 euros
Contributions volontaires	76.392 euros

L'association Adime-Métierama a bénéficié au titre de l'année 2017 d'une subvention de 10.000 euros.

Il est proposé au Bureau de la Métropole de participer au salon Metierama au titre de l'année 2018, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros à l'association Adime Métierama.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir les actions en faveur de l'insertion et l'orientation professionnelle des jeunes.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros au titre de l'année 2018 à l'association Adime-Metierama.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2018 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – Chapitre 65 – Article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » fonction 61 – Sous-Politique B320.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire de Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

Présents	102
Représentés	28
Voix Pour	118
Voix Contre	0
Abstentions	12

Adoptée

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018